

ENSEMBLE POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION

**Observatoire de l'aide publique
française à l'éducation dans les pays
en développement | Edition 2015**

*Réseau français de la Campagne mondiale pour
l'éducation*

CAMPAGNE MONDIALE POUR
l'ÉDUCATION

www.campaignforeducation.org

Ce document résulte des recherches et de l'analyse effectuées par le Réseau français de la Campagne mondiale pour l'éducation. Il constitue le deuxième numéro d'une contribution publique – qui sera régulière – à la réflexion sur les réalités de l'engagement de la France en matière d'éducation pour tous dans le cadre de l'aide publique au développement.

Les données indiquées, sauf exceptions signalées dans le texte, sont issues des chiffres déclarés par la France et les autres Etats au Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD). Il s'agit des derniers chiffres publics disponibles. Les montants sont indiqués en prix constants (dollars US 2013).

Cet Observatoire n'étudie pas les crédits d'APD transitant par les ONG ou les collectivités territoriales pour lesquelles il serait intéressant de fournir la même analyse.

La signification
de l'ensemble des sigles
se trouve à la fin du document.

Le Réseau français de la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) est un collectif d'organisations de la société civile, constitué en 2014 autour de 10 ONG et syndicats – Solidarité Laïque (chef de file), Aide et Action, Plan International France, Handicap International, Planète Urgence, Ligue de l'enseignement, Force Ouvrière, SGEN CFDT, SNUipp FSU et UNSA Education.

Sa mission est de promouvoir les enjeux de l'éducation de qualité pour tous ainsi que le renforcement des politiques de coopération pour l'éducation, à travers 3 objectifs :

FEDERER : structurer un réseau national représentatif des organisations de la société civile françaises engagées pour la promotion du droit universel à l'éducation et la défense d'une éducation inclusive de qualité pour toutes et tous ;

DEFENDRE et REVENDIQUER : assurer un plaidoyer permanent pour le respect des engagements aux niveaux français et européen en faveur de l'éducation de qualité pour tous, participer aux débats sur les droits, les enjeux globaux, les objectifs du développement durable, le financement du développement, etc. ;

INFORMER : contribuer à une prise de conscience nationale sur ces sujets à travers l'information du grand public, des médias et des temps forts de mobilisation citoyenne.

www.educationpourtous.com



Ce projet est co-financé par l'Agence Française de Développement.

Edito

L'Observatoire de la coopération éducative française réalisé en 2013 (Observatoire n°1), qui couvrait la période 2009–2011, avait permis d'analyser en détail la politique de coopération de la France pour l'éducation, et de mettre en lumière certains décalages entre les discours et les engagements de nos gouvernants. Alors qu'en septembre 2015 doit être entériné un nouvel agenda global pour le développement durable, il est utile d'actualiser cette analyse et de porter un regard attentif sur les orientations de la France en matière d'aide à l'éducation.

Le constat est-il le même aujourd'hui qu'il y a deux ans ? Le contexte de financement du développement est difficile et la mission Education en pâtit comme d'autres secteurs de la coopération française. Au-delà de ces difficultés, il est pourtant nécessaire d'interroger les choix français quant à la politique d'aide au développement. Depuis son lancement en 1990 à la conférence internationale de Jomtien, la France est partie prenante de la mobilisation globale en faveur de l'éducation pour tous. Elle a directement participé à la création du Partenariat Mondial pour l'Education, unique fond multilatéral dédié exclusivement à ce secteur. En 2015, elle a fait de l'action pour la jeunesse une priorité en matière de solidarité internationale et un enjeu stratégique pour sa politique extérieure¹.

Pourtant les engagements concrets ne sont pas à la hauteur. Le soutien à l'éducation diminue, et au-delà du volume de l'aide, son affectation est contestable : l'orientation des crédits est de plus en plus éloignée des pays et des populations qui en ont le plus besoin. En particulier, la France n'a de cesse de réduire son aide à l'éducation de base, alors que les écolages – ces dépenses consenties pour l'accueil et la formation d'étudiants étrangers en France, des fonds qui ne quittent donc pas le pays ! – représentent plus de la moitié de l'aide à l'éducation totale.

¹ Voir le document d'orientation « L'action extérieure de la France pour la jeunesse », publié par le Ministère des Affaires Etrangères en 2015.

L'éducation est un des facteurs clefs du développement durable d'un pays, de la société et du bien-être des individus. Entre autres exemples évocateurs, rappelons qu'une année de scolarisation supplémentaire augmente en moyenne de 10% les futurs revenus d'un individu (UNESCO). Les femmes ayant eu accès à une éducation post-primaire sont également plus susceptibles que les autres de connaître les moyens de se protéger du VIH.

Depuis le Forum mondial sur l'éducation de Dakar en 2000, le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire privés de scolarisation est passé de 100 millions à 58 millions. L'enseignement secondaire a progressé globalement. Mais les progrès ont ralenti ces dix dernières années, et depuis 2008 la situation stagne au niveau mondial : les inégalités demeurent très prégnantes, notamment en termes d'équité et de qualité. L'analphabétisme des adultes n'a que trop peu reculé, de 18% à 14% entre 2000 et 2015 (UNESCO). Ces résultats, bien en deçà des objectifs que la communauté internationale avait fixés pour 2015, peuvent être mis en parallèle avec le déficit chronique de financement de l'éducation : si depuis dix ans de nombreux pays du Sud ont augmenté leurs dépenses consacrées à l'éducation, les bailleurs internationaux, dont la France, n'ont pas tenu leurs promesses.

En Juin 2015, 19 députés français de tous bords ont cosigné une tribune, « Pour une aide au développement française ambitieuse en 2016 ». Soulignant que « le fossé se creuse entre les discours de solidarité internationale du gouvernement français et les moyens alloués à l'aide au développement », les signataires plaident pour une augmentation de l'Aide publique au développement (APD) dans le projet de loi de finances pour 2016, et une mobilisation d'au moins 50% des crédits en faveur des pays les moins avancés. Le Réseau français de la Campagne mondiale pour l'éducation ne peut qu'aller dans le sens de cet appel, et souhaite que le travail d'analyse et les propositions présentés dans cet Observatoire alimentent la mobilisation des responsables politiques.

Carole Coupez

Représentante du Réseau français de la Campagne mondiale pour l'éducation

Hélène Ferrer

Coordinatrice du Réseau français de la Campagne mondiale pour l'éducation

Sommaire

Edito	p.2
Le contexte de l'APD : la baisse se poursuit	p.6
APD Education : les montants ne font pas illusion	p.8
Focus sur les frais d'écolage : une aide "gonflée" !	p.11
L'accueil d'étudiants étrangers : une chance oui, une aide au développement non !	
Analyse sous-sectorielle: des miettes pour l'éducation de base	p.14
Comparaison avec les chiffres de l'Observatoire n°1 : quelles évolutions 3 ans après ?	
La déception de la contribution française au PME	p.18
La priorité n'est toujours pas donnée aux pays pauvres prioritaires !	p.19
Conclusion : des efforts à faire en 2016 et au-delà	p.24
Glossaire des sigles	p.25

Partie 1

Le contexte de l'APD : la baisse se poursuit

En 2013 et 2014, au moins dans les discours, la France avait fait le pari de l'ambition pour sa politique de développement et de solidarité internationale.

On peut saluer l'adoption d'une loi d'orientation pour la coopération au développement et la mise en place du Conseil national de développement et de solidarité internationale (CNDSI).

Lors des conclusions des Assises du Développement (mars 2013), le Président de la République François Hollande a déclaré : « dès que nous aurons retrouvé la croissance, nous reprendrons la trajectoire ascendante vers les objectifs internationaux que nous nous sommes fixés ».

2015 doit s'inscrire comme une année de changement et de progrès sur le plan international pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté. Paris montre son engagement en accueillant la Conférence mondiale sur le changement climatique du 30 novembre au 11 décembre 2015.

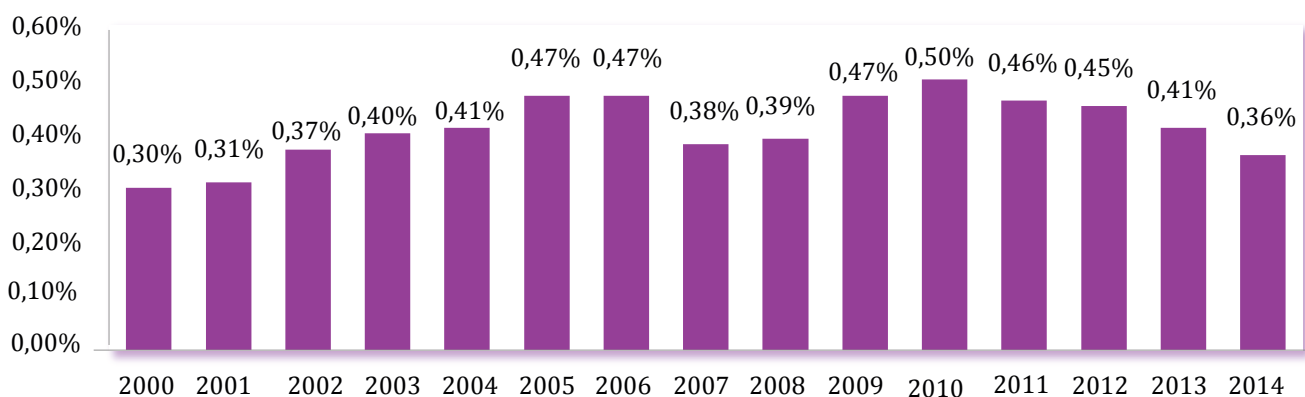
Pourtant, l'effort budgétaire de la France consacré au développement atteint le niveau historiquement bas de 0,36 % du revenu national brut (RNB) en 2014, soit une réduction de 12% par rapport à 2013 après quatre années de recul consécutives. On est loin de l'objectif de 0,7% du RNB visé par la communauté internationale.

La France fait figure de mauvais élève comparativement à d'autres pays qui confortent leurs engagements financiers pour la solidarité envers les populations les plus pauvres, tels que la Suède (1,1% de son RNB), le Luxembourg (1,06%), la Norvège (0,99%), le Danemark (0,85%) et le Royaume-Uni (qui a atteint 0,7% en 2014). Elle passe même en dessous de la moyenne des pays européens (0,42%). En avril 2014, Euractiv.fr n'hésite pas à titrer « L'aide au développement recule plus en France qu'en Grèce ».

La France demeure le quatrième contributeur à la solidarité internationale en volume parmi les membres du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cependant, elle fait partie des rares pays dont l'APD est en baisse dans un contexte global d'augmentation de l'aide, avec 66% de hausse depuis 2000.

Total de l'APD de la France en % du revenu national brut

Source : OCDE/CAD



Au niveau des membres du CAD, l'aide s'élève à 135,2 milliards de dollars en 2014, un chiffre stable par rapport à 2013 qui marque un pic.

Afin de pallier leurs manquements, les pays riches s'en remettent souvent au secteur privé, et plus particulièrement aux entreprises du Nord. Ils utilisent l'APD pour stimuler leurs investissements dans les pays du Sud.

« La tendance est à la privatisation de l'aide publique tandis que les enjeux globaux de développement tels que la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire ou l'adaptation au changement climatique requièrent plus que jamais un financement public accru et un encadrement des pratiques du secteur privé », déclare un représentant de la plateforme Coordination SUD².

Recommandation #1

L'objectif de 0,7% du RNB dédié à l'APD doit être maintenu dans un horizon proche, et un calendrier contraignant doit être établi pour l'atteindre avant 2030.

LE COEUR DE L'APD FRANÇAISE, LES CRÉDITS D'AIDE AUX PROJETS BILATÉRAUX DU PROGRAMME 209, SONT EN VOIE DE DISPARITION.

Cette baisse est en partie compensée par les financements innovants, notamment le produit de la taxe sur les transactions financières.

Cependant, il serait souhaitable que ces financements demeurent additionnels, non fongibles à l'APD.

Les parlementaires français se sont inquiétés de cette tendance baissière et ont adopté un amendement lors de l'examen de la loi de finances pour 2015. Cet amendement vise le transfert au sein de la mission « aide publique au développement » de 20 millions d'euros des crédits de bonification du programme 110 (qui permettent à l'Agence française de développement de faire des prêts concessionnels) vers les crédits de subvention du programme 209³.

Il sera intéressant d'examiner, dès que les chiffres seront disponibles, la façon dont ces crédits réaffectés seront consommés, et d'analyser notamment s'ils permettent le financement de l'aide aux pays pauvres prioritaires et des secteurs sociaux de base comme l'éducation.

² Source : <http://www.coordinationsud.org/communique-de-presse/communique-de-presse-2015-annee-du-developpement-et-du-climat-la-france-baisse-encore-et-toujours-son-aide-au-developpement/>

³ Source AN : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/2438/AN/249.pdf33>

Partie 2

APD Education : les montants ne font pas illusion

Canal bilatéral

L'APD éducation suit la tendance générale de baisse des crédits, malgré un effort sur les aides sous forme de dons. En 2013, l'aide à l'éducation s'élève à 1,45 milliard d'euros, contre 1,84 milliard en 2010.

Au niveau des orientations sectorielles de l'APD bilatérale, l'éducation demeure prioritaire devant la santé, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement durable, lorsqu'on analyse les volumes d'aide octroyés entre 2009 et 2013.

L'éducation représente 18,2% du total de l'APD en 2013 (dons et prêts confondus), et 26,7% de l'aide allouée sous forme de dons, qui constitue l'outil privilégié pour l'appui aux secteurs sociaux essentiels.



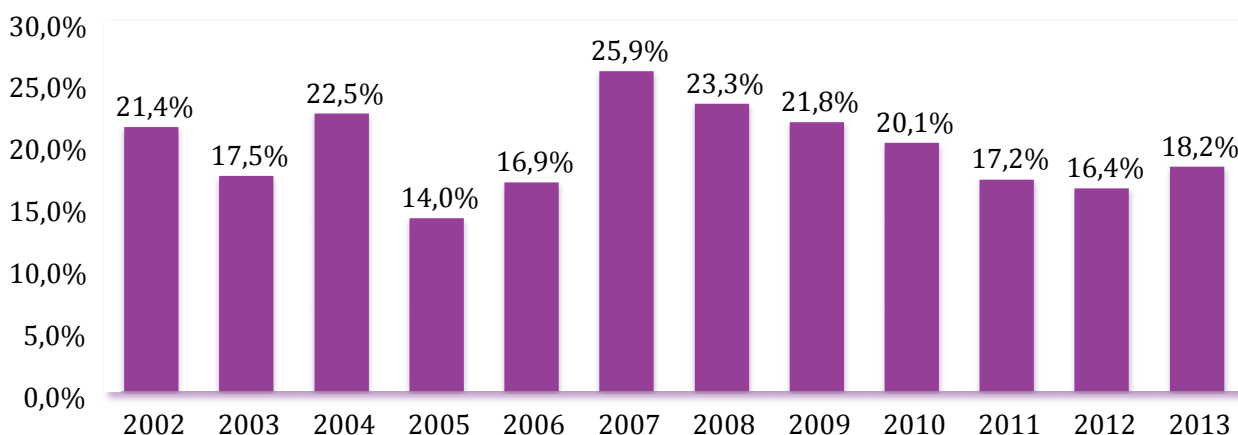
**EN 2013 L'AIDE À
L'ÉDUCATION ÉTAIT DE
1,45 MILLIARD D'EUROS,
CONTRE 1,84 MILLIARD
EN 2010.**

La France est le pays qui consacre la plus grande part de son APD à l'éducation (18,2%), devant l'Allemagne (15,1%) et le Royaume-Uni (13,1%). Ce dernier a cependant fait progresser ce ratio sur les quatre dernières années, au contraire de la France.

Le rapport *Education Aid Watch 2015*⁴ de la Campagne mondiale pour l'éducation souligne en outre qu'une très faible part de l'aide française va à l'éducation de base (voir section 4).

Aide totale à l'éducation en % de l'APD

Source : UNESCO



⁴ Rapport non encore publié ; publication prévue en septembre 2015

Volumes d'aide sectorielle bilatérale allouée sous forme de dons entre 2009 et 2013

Source : OCDE / CAD

	2009 (en M€)	2010 (en M€)	2011 (en M€)	2012 (en M€)	2013 (en M€)
1 - Education	1 208	1 320	1 050	1 062	1 077
<i>dont éducation primaire et secondaire</i>	321	346	172	180	199
<i>dont écoles</i>	669	703	704	124	641
2 - Santé	199	113	124	146	130
3 - Agriculture et sécurité alimentaire	244	240	244	224	214
4 - Développement durable	108	130	123	174	122
5 - Solution à la croissance	54	102	103	61	41
6 - Gouvernance	69	79	79	81	98
7 - Autres	2 072	2 996	2 603	2 620	2 330
<i>dont actions se rapportant à la dette</i>	461	1 267	965	1 115	861
Total	3 954	4 980	4 326	4 369	4 015

Remarque : L'essentiel de l'APD (44%) est comptabilisé dans la rubrique "Autres", qui correspond à l'aide non-ventilable sectoriellement. Elle comprend les actions se rapportant à la dette, les aides budgétaires, les frais administratifs, les concours aux ONG... L'aide humanitaire et l'aide aux réfugiés y sont aussi incluses.

Une partie de l'APD française transite par l'Agence française de développement (AFD). L'activité opérationnelle et les engagements de l'AFD sont en constante progression depuis 2005, atteignant 8.1 milliards d'euros en 2014.

En 2012, l'éducation représente 6% du total des engagements (de l'AFD) ventilés en dons, en prêts concessionnels ou dans le cadre des contrats de désendettement et de développement (C2D) ; cette part est ramenée à seulement 3% en 2013.

Répartition sectorielle des engagements de l'AFD à l'étranger en 2012 et 2013

Source : AFD

Réalizations 2012	Dans projets (en M€)	C2D (en M€)	Prêts concessionnels (en M€)	Total (en M€)	Part dans le total ventilé
Agriculture et sécurité alimentaire	27	11	136	174	5%
Education	47	111	67	225	6%
Santé et lutte contre le SIDA	51	12	6	69	2%
Eau et assainissement	33	0	377	410	12%
Infrastructure	25	0	2 399	2 424	70%
Secteur productif	18	0	8	26	1%
Environnement et ressources naturelles	12	23	111	146	4%
Total	213	157	3 104	3 474	100%
Hors secteurs CICID	7	44	170	221	


Réalizations 2013	Dans projets (en M€)	C2D (en M€)	Prêts concessionnels (en M€)	Total (en M€)	Part dans le total ventilé
Agriculture et sécurité alimentaire	36	73	196	304	8%
Education	53	40	25	118	3%
Santé et lutte contre le SIDA	54	62	359	475	12%
Eau et assainissement	15	71	598	684	18%
Infrastructure	24	193	1 702	1 919	49%
Secteur productif	16	0	76	92	2%
Environnement et ressources naturelles	9	28	265	302	8%
Total	206	467	3 221	3 894	100%
Hors secteurs CICID	9	44	80	133	

Canal multilatéral

L'exercice d'analyse ne doit pas s'arrêter là. Il révèle que **si l'éducation semble relativement bien lotie au niveau bilatéral, elle souffre d'un manque d'investissement sur le plan multilatéral** par rapport à d'autres secteurs comme la santé.

Ainsi sur 2012-2013, la France a alloué en moyenne seulement 13,1% de son APD éducation (soit 194,3 millions de dollars) via les canaux multilatéraux, principalement à travers les institutions européennes. En comparaison, l'aide multilatérale représente 24,8% de l'aide à l'éducation du Royaume-Uni (soit 302,5 millions de dollars), 23% pour le Japon (162,6 millions de dollars), 19% pour les Etats-Unis (172 millions de dollars) et 14,1% pour l'Allemagne (250,4 millions de dollars⁵).

De plus, on s'aperçoit que l'aide « réelle » à l'éducation, orientée vers les pays défavorisés, les besoins des populations les plus pauvres, et l'éducation de base, se réduit progressivement.



Une bonne partie des fonds comptabilisés dans l'aide ne sort jamais de notre pays...

Recommandation #2

La politique française de coopération pour l'éducation devrait être interrogée à la lumière de sa tendance baissière, de la prépondérance du canal bilatéral par rapport au multilatéral, et des objectifs à privilégier pour répondre réellement aux besoins.

⁵ Source OCDE : <http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/Aid%20to%20Education%20data%20to%202011-13%20.pdf>

Partie 3

Focus sur les frais d'écolage : une aide "gonflée" !

Les frais d'écolage – i.e. les dépenses consenties par la France pour l'accueil et la formation d'étudiants étrangers sur son territoire – restent une épine dans le pied de l'APD éducation ; une grosse épine.



SELON LES CHIFFRES DÉCLARÉS PAR LA FRANCE AU CADRE DE L'OCDE, LES FRAIS D'ÉCOLAGE REPRÉSENTENT TOUJOURS EN 2013 58% DE L'AIDE À L'ÉDUCATION⁶

Les écolages absorbent ainsi trois fois plus de crédits que l'aide à l'éducation primaire et secondaire, au détriment également de la formation technique, qui fait partie de l'éducation post-secondaire mais ne bénéficie que de moins d'1% des fonds qui lui sont alloués.

Un avis de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi de finances pour 2015 (n°2263) souligne la **contradiction entre ces chiffres et la volonté affichée par la France dans sa stratégie 2010 - 2015** de « promouvoir d'ici 2015 deux objectifs majeurs : apporter une contribution décisive à la scolarisation primaire universelle (...); promouvoir une vision intégrée de l'éducation, comprenant les enseignements primaire et secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur (...) ».

Il ajoute que « quand bien même 26% des étudiants comptabilisés [dans les frais d'écolage] proviennent de pays d'Afrique subsaharienne, on ne peut oublier que c'est du fait de la prise en compte large de ces dépenses que la Chine figure depuis de nombreuses années maintenant parmi les principaux bénéficiaires de notre action. » Comme analysé dans l'Observatoire n°1, une part significative de l'aide française à l'éducation n'a pas de rapport direct avec le développement, en permettant paradoxalement le développement de l'enseignement supérieur et universitaire de la France.

A l'échelle mondiale, les bourses représentent un quart de l'aide à l'éducation.

Dans son dernier Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, l'UNESCO souligne que l'aide-pays programmable (c'est-à-dire l'aide qui arrive aux pays bénéficiaires) représente 68% de l'aide décaissée en faveur de l'éducation en 2012, contre 86% pour la santé et l'agriculture, et 93% pour l'eau et l'assainissement⁷ ! Les pays donateurs comptabilisant d'importants montants d'écolages dans leur APD, tels que la France, le Japon, et l'Allemagne, participent amplement à créer cette situation.

Recommandation #3

L'APD éducation officiellement comptabilisée doit être apurée des frais d'écolage, ou a minima n'inclure que ceux concernant les étudiants ressortissants des pays prioritaires de l'aide française, listés par le CICID en juillet 2013.

⁶ Source OCDE : <http://stats.oecd.org/qwids/>

⁷ Source : UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'EPT, 2015

L'accueil d'étudiants étrangers : une chance oui, une aide au développement non !

Selon les chiffres publiés par l'UNESCO, la France se classe troisième pays du monde pour l'accueil d'étudiants étrangers, derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni, et au coude-à-coude avec l'Australie.

Source :
UNESCO

Une bourse pour un étudiant népalais en France pourrait financer 160 étudiants au Népal.

A la rentrée 2013, ils étaient 295 084 jeunes à venir étudier dans notre pays, soit 11% de plus qu'en 2008, et 90 000 étudiants si l'on exclut les étudiants provenant d'Europe.

Pour l'année universitaire 2013-2014, selon le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les principaux pays d'origine des étudiants (hors ressortissants européens) sont le Maroc (33 899 étudiants, soit 11,5% du total), la Chine (30 176 étudiants ; 10,2%), l'Algérie (21 935 ; 7,4%), suivis de la Tunisie (11 869 ; 4%), du Sénégal (8 919 ; 3%), et du Cameroun (7 279 ; 2,5%)⁷.

Sur le plan financier, le coût annuel associé à l'accueil de ces étudiants est de 2,843 milliards d'euros. Il inclut 9 635 euros par étudiant, auquel s'ajoutent les bourses d'étude accordées par le Ministère des Affaires Etrangères pour 55 millions d'euros, et d'autres aides diverses. En retour, les dépenses globales en France des étudiants étrangers et de leurs proches, y compris les frais d'inscription dans le système d'enseignement, s'élèvent à 4,654 milliards d'euros. L'apport économique net annuel avoisine donc 1,7 milliard d'euros⁸.

Pour Geneviève Fioraso, secrétaire d'Etat en charge de l'enseignement supérieur jusqu'en mars 2015, « l'apport des étudiants étrangers n'est pas qu'économique, il est aussi culturel. Ils reviennent de leur séjour avec une image positive des Français, sont plus enclins à acheter nos produits, à travailler avec la France et à y revenir en touristes ».

En revanche, les données manquent qui permettraient d'établir un lien entre l'accueil d'étudiants étrangers dans les cursus d'enseignement français et le développement économique dans les pays d'origine, en particulier dans les pays à faible revenu.


⁸ Source : http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_n9_essentiel.pdf

⁹ Source : http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/agence_cf/notes/fr/note_45_fr.pdf

Selon une étude publiée en septembre 2012 par le point de contact français du Réseau Européen des Migrations, hébergé par le Ministère de l'Intérieur, « les étudiants venus d'Afrique se distinguent des autres (...). Au bout de huit ans, un peu plus d'un sur deux est encore en France. Venus pour effectuer deux cycles universitaires, voire un cursus complet, ils sont assez nombreux à toujours être étudiants. Une partie importante, environ 40%, est restée en changeant de motif : par ordre d'importance vient le motif familial puis le motif professionnel. »¹⁰

Dans son rapport *Education Aid Watch 2015*, la Campagne mondiale pour l'éducation dénonce la comptabilisation dans l'aide publique à l'éducation d'importants montants liés aux frais d'écolage. Comme on peut s'y attendre, une très faible proportion de ces montants transite par les organismes publics des pays partenaires, ce qui paraît contradictoire avec l'objectif de renforcement des systèmes éducatifs locaux.

Au final pour la France, seuls 7% des financements à l'éducation transitent par les gouvernements des pays bénéficiaires. !



Les organisations membres du Réseau français de la CME reconnaissent le bien-fondé des dépenses publiques associées à l'accueil d'étudiants étrangers en France, dont les retombées sont positives pour le pays. Elles contestent en revanche leur comptabilisation dans l'APD. Celle-ci doit se limiter aux décaissements relevant exclusivement et directement de la solidarité envers les populations pauvres ou vulnérables.

¹⁰ Source : Point de contact français du Réseau Européen des Migrations, L'immigration des étudiants étranger en France, septembre 2012

Partie 4

Analyse sous-sectorielle : des miettes pour l'éducation de base

Quinze ans après le Forum mondial sur l'éducation à Dakar, et après une période de forte mobilisation entre 2007 et 2010 (atteignant 2 milliards de dollars en 2007), **on constate un recul de l'engagement français à un niveau équivalent à celui de la période 2000** (1,45 milliards de dollars déclarés par la France au CAD en 2013). La légère augmentation enregistrée en 2013 n'est pas à la hauteur des enjeux.

Notre pays participe à la tendance générale sur laquelle le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous de l'UNESCO alerte depuis 2010 : la baisse de l'aide globale décaissée pour l'éducation depuis 2010, et la stagnation de la part de cette aide par rapport au total de l'APD mondiale depuis Dakar en 2000, ne dépassant jamais 10%.



2012 MARQUE LE PLUS FAIBLE NIVEAU D'ENGAGEMENT FRANÇAIS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION DEPUIS L'ANNÉE 2005.

Partie prenante des travaux de la communauté internationale sur la définition des objectifs de développement durable pour l'après-2015, la France ne semble toutefois pas avoir pris la mesure de la gravité de l'échéance de 2015 pour le droit à l'éducation. Les besoins éducatifs ne cessent d'augmenter et de nombreux pays en développement font des efforts pour augmenter la part de leur PIB consacrée à l'éducation.

Un examen détaillé par sous-secteur révèle une **forte baisse de l'aide à l'éducation de base et à l'éducation secondaire** ces dernières années, à l'encontre des recommandations de nombreux acteurs.


Ainsi en prévision des grands rendez-vous internationaux pour le développement de 2015, Emmanuel Faber (directeur général de Danone) et Jay Naidoo (syndicaliste et ancien ministre du travail sud-africain) ont remis en 2014 à Laurent Fabius un rapport intitulé « Innover par la mobilisation des acteurs : 10 propositions pour une nouvelle approche de l'aide au développement ».

Les membres du Réseau français de la CME ne partagent pas certaines des préconisations du rapport, notamment la remise en cause du rôle central des Etats dans l'aide au développement. Ils saluent en revanche l'appel à « réaffirmer la place de l'éducation de base comme socle de toute formation, même technique, y compris des adultes ».

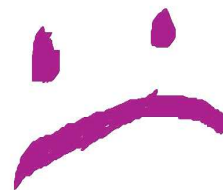
La loi d'orientation relative à la politique de développement et de solidarité internationale adoptée en juillet 2014 a beau exprimer la volonté de la France de « [prioriser] le soutien à l'éducation de base incluant les premiers niveaux du secondaire », la diminution des crédits accordés à ces sous-secteurs atteint 40% entre 2010 et 2013 !

En 2013, la France consacre 1,7% de son APD totale à l'éducation de base. Une part en légère hausse après 2012 (1.4%). Faisant suite à quatre années de recul, le pays se place très en retard par rapport à la recommandation de l'UNESCO et de la CME d'allouer 10 % de l'APD à l'éducation de base.

En comparaison de l'enseignement supérieur, qui représente 73% de l'aide française à l'éducation en incluant les écolages, **l'éducation de base reçoit moins de 10% de l'aide à l'éducation et fait figure de variable d'ajustement.** En particulier, l'éducation de la petite enfance reçoit une aide négligeable – moins de 0,08% de l'APD éducation.



**En 2013, la France
ne consacre que
1,7% de son APD
totale à l'éducation
de base.**



Recommandation #4

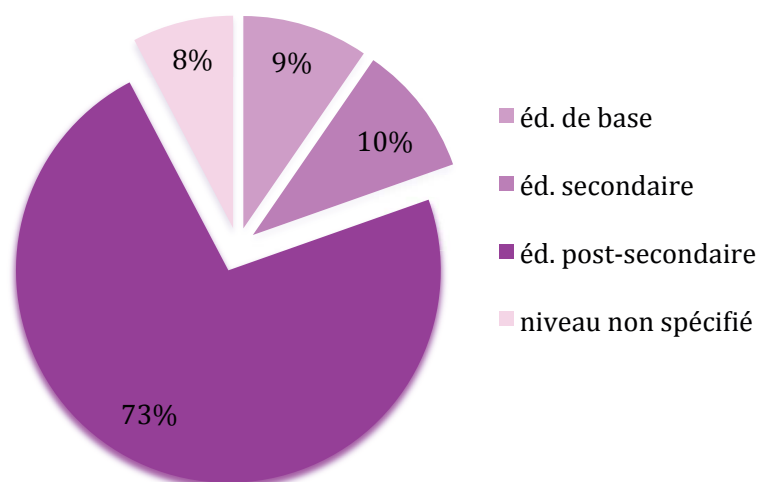
10% de l'APD totale doivent être consacrés à l'éducation de base, afin d'inverser la tendance actuelle et d'honorer la Déclaration du Forum mondial sur l'éducation d'Incheon (Mai 2015) dans laquelle les gouvernements ont appelé à « accroître les dépenses publiques en faveur de l'éducation ».

Ces dernières années, parmi les 15 principaux pays donateurs à l'éducation, 7 ont réalloué leur aide à l'enseignement post-secondaire au détriment de l'éducation de base, souligne l'UNESCO dans son dernier rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous.

La France ne fait pas partie de ce groupe de pays car elle a toujours priorisé l'enseignement post-secondaire. Ce qui la place au 1^{er} rang des pays allouant en 2013 la plus grande part de son APD éducation à l'éducation post-secondaire, et fait d'elle l'un des plus faibles contributeurs à l'éducation de base, à l'instar de l'Allemagne, l'Italie, et le Japon, comme le souligne le rapport *Education Aid Watch 2015* de la Campagne mondiale pour l'éducation.

Répartition de l'APD Education de la France par niveau d'éducation - 2013

Source: OCDE/CAD



	France	R.-U.	Allemagne	Etats-Unis	Japon
APD totale - Millions US\$	8 309	10 960	11 444	27 266	19 557
Aide à l'éducation totale - Millions US\$	1 459	1 435	1 732	856	701
Part de l'éducation dans l'APD	17,6 %	13,1 %	15,1 %	3,1 %	3,6 %
Part de l'éd. de base dans l'aide à l'éducation	9,6 %	24,9 %	8,6 %	76,2 %	38,0 %
Part de l'éd. Secondaire	10,0 %	15,1 %	6,8 %	3,2 %	7,4 %
Part de l'éd. post-secondaire	72,7 %	8,4 %	70,6 %	14,3 %	15,5 %

Comparaison avec les chiffres de l'Observatoire n°1 : quelles évolutions 3 ans après ?

En 2011, la France ne consacrait que 10,9 % de son APD éducation à l'éducation de base.

→ La situation n'est pas plus favorable à l'éducation de base en 2013, puisque ce chiffre tombe à 9,6%.

L'enseignement supérieur bénéficiait de près de 73% des crédits consacrés à l'éducation en 2011.

→ Cette part reste stable en 2013, confirmant la primauté conférée à l'éducation post-secondaire.

A l'intérieur de l'enveloppe allouée à l'enseignement supérieur, l'enseignement technique ne recevait que 1,60% des crédits en 2011.

→ Cette part chute encore en 2013 pour atteindre 0,86%.

7,5 % de l'APD éducation étaient consacrés à l'enseignement secondaire en 2011.

→ Cette part progresse pour atteindre 10% en 2013, mais demeure faible en comparaison de celle accordée à l'éducation post-secondaire notamment.

En 2011 la formation professionnelle - incluse dans l'éducation secondaire - ne bénéficiait que de 2,15% de l'APD éducation.

→ En 2013, cette part reste dérisoire, atteignant à peine 2,6%.

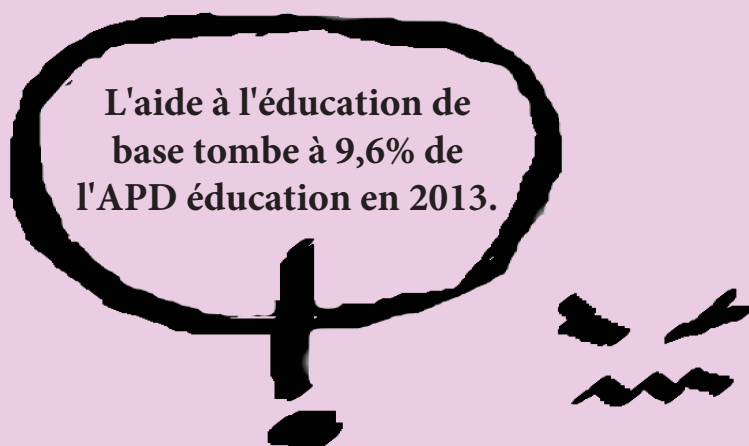
Seulement 1,87% de l'APD éducation était consacré à la formation des enseignants en 2011.

→ La formation des enseignants n'est toujours pas une priorité de la France en 2013, qui n'y consacre que 1,30% de son APD éducation.

0,0066% de l'APD éducation était consacré à l'Education de la petite enfance (0-6 ans) en 2011.

→ Cette part reste scandaleusement négligeable en 2013, à 0,08%.

En 2013 comme en 2011 l'égalité filles - garçons à l'école et dans l'enseignement est illisible car l'octroi des crédits n'est pas fléché pour tenir compte de cet objectif d'inclusion et d'égalité dans l'accès à l'éducation.



Partie 5

La déception de la contribution française au PME

Sur le plan de l'aide multilatérale, qui doit constituer un moyen d'intervention privilégié, **le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) est aujourd'hui le seul mécanisme de financement multilatéral destiné exclusivement aux objectifs d'éducation** et qui se focalise sur l'aide aux pays à faible revenu en insistant sur l'éducation de base.

Il apporte un effet de levier considérable pour mobiliser les ressources domestiques en faveur de l'éducation dans les pays partenaires.

Le fonds a reconstitué ses ressources en 2014 à Bruxelles sous l'égide de la Commission Européenne.

Sur la nouvelle période qui s'ouvre, ce sont désormais les pays en développement qui financent majoritairement et portent le PME. Pour 2015-2018 ils se sont engagés à hauteur de 26 milliards de dollars.

Parmi les Etats du Nord, ce sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et les Etats nordiques qui font figure de « bons élèves » par leurs contributions.

La France est un partenaire historique du PME et a joué un rôle moteur dans sa création. Depuis 2004, elle a contribué à son financement à hauteur de 70 millions d'euros. Elle a également pris à sa charge deux experts internationaux, et fait partie des instances décisionnelles du PME par sa présence au conseil d'administration et au sein du comité des subventions et des performances. Sur la période 2011-2014, la France avait participé à hauteur de 50 millions d'euros au financement du fonds, ce qui en faisait le septième contributeur.

Au vu de ces engagements passés, la déception a été d'autant plus grande quand la France a décidé de revoir sa contribution à la baisse.

Recommandation #5

La contribution française au financement du PME doit être progressivement rehaussée, inscrite dans un calendrier pluriannuel, et ainsi mise en cohérence avec les priorités sectorielles de la France en matière d'aide au développement.

LA FRANCE NE S'ENGAGE POUR L'ANNÉE 2015 QU'À HAUTEUR DE 1 MILLION D'EUROS, SOMME DÉRISOIRE AU REGARD DE SES CONTRIBUTIONS À D'AUTRES FONDS MULTILATÉRAUX SECTORIELS, ET SANS VISIBILITÉ POUR LES ANNÉES 2016-2018.

Partie 6

La priorité n'est toujours pas donnée aux pays pauvres prioritaires !

Le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), réuni à l'été 2013, affirme la volonté de l'Etat français de consacrer 85% de son effort financier au développement en Afrique subsaharienne et dans les pays du pourtour méditerranéen. Il souligne également son ambition de concentrer au moins 50% de ses subventions sur un nombre limité de pays pauvres prioritaires. L'ensemble de ces éléments est réaffirmé dans le projet de loi de finances pour 2015.

Dans son Examen par les pairs sur la coopération au développement de la France en 2013, l'OCDE recommande de consacrer, sur le plan sectoriel, plus de 30% de l'APD en dons à l'éducation et à la formation professionnelle en Afrique subsaharienne (contre 12% en 2009). Elle appelle également à dédier plus de 20% de l'APD éducation à l'appui à l'éducation de base en Afrique subsaharienne (contre 8% en 2009). Or les montants marquent un net recul, atteignant respectivement 7% et 2,7% en 2013.

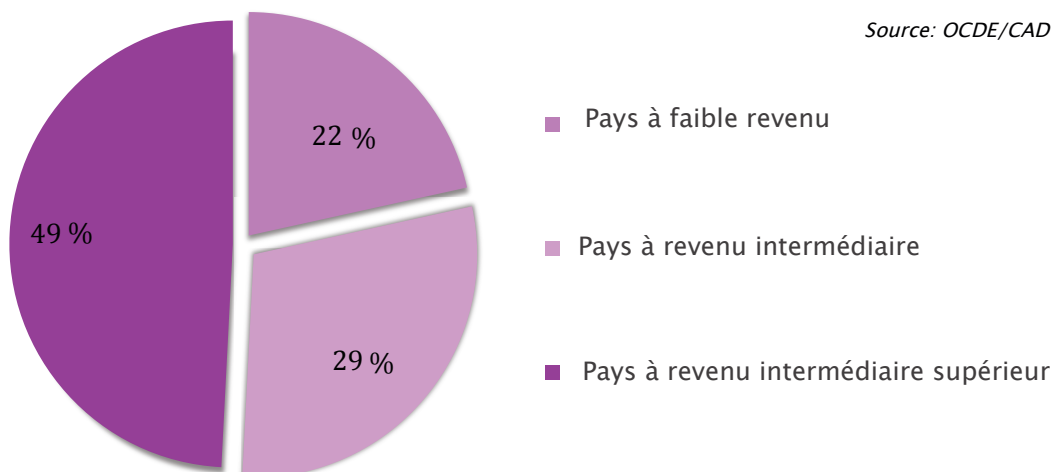
EN 2013, SEULS 22% DE L'APD FRANÇAISE DÉDIÉE AU SECTEUR DE L'ÉDUCATION BÉNÉFICIENT AU PAYS LES PLUS PAUVRES.

Parmi les 16 pays identifiés comme prioritaires par le CICID, un grand nombre enregistrent une diminution de l'aide sectorielle reçue en 2013 par rapport à 2011 (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, République Centrafricaine, Togo et Sénégal).

Au total, les décaissements affectés à l'APD éducation dans les 16 pays prioritaires reculent de près de 19% entre 2011 et 2013, passant de 356 millions à 301 millions d'euros.

APD éducation française par groupe de pays selon le niveau de revenu (2013)

Source: OCDE/CAD



A l'examen de la liste des 10 principaux pays bénéficiaires de l'aide française en matière d'éducation, le constat est clair : la France consacre en 2013 l'essentiel de son appui sectoriel aux pays émergents.

La Cour des comptes souligne ce constat dans un rapport de 2012 sur la politique de développement de la France. Elle note que dans tous les secteurs, la France consacre « une part croissante de son aide aux pays émergents en utilisant l'effet de levier des prêts bonifiés, par exemple à la Chine, en escomptant un bénéfice pour ses entreprises. »

Il est intéressant de croiser ces données avec celles sur les frais d'écolage évoqués précédemment (cf. p.11). On note que les quatre principaux pays bénéficiaires de l'APD éducation française sont en réalité les premiers pays concernés par les frais d'écolage (les pays d'où sont originaires les principaux contingents d'étudiants effectuant leur cursus en France) pour lesquels la France dépense des montants comptabilisés dans l'APD. Il s'agit du Maroc, de la Chine, l'Algérie et la Tunisie.

On peut aussi s'interroger, comme c'était le cas dans l'Observatoire précédent, sur le maintien dans l'APD de dépenses effectuées au profit de territoires d'outre-mer. Les îles de Wallis et Futuna, qui comptent moins de 4000 élèves (1er et 2nd degrés, d'après la présentation sur l'éducation à Wallis et Futuna projetée à l'Assemblée territoriale le 10 mai 2012), restent en 2013 le 5ème pays récipiendaire de l'aide à l'éducation française...

10 premiers pays bénéficiaires de l'APD éducation française

Source : OCDE/CAD

Pays	Décaissements 2013 en Euros
1. Maroc	196 542
2. Chine	145 248
3. Algérie	123 784
4. Tunisie	73 008
5. Wallis et Futuna	66 696
6. Sénégal	51 530
7. Vietnam	39 597
8. Liban	34 831
9. Cameroun	33 883
10. Madagascar	24 437

Recommandation #6

L'aide à l'éducation doit être recentrée sur les pays pauvres prioritaires, en consacrant au moins 50% de l'APD éducation à l'éducation de base dans ces pays.

Conclusion : des efforts à faire en 2016 et au-delà

Les informations et données actualisées présentées dans ce deuxième Observatoire nous conduisent à formuler plusieurs remarques finales, qui visent davantage à interpeller qu'à conclure les propos engagés. Des messages d'autant plus urgents à porter qu'ils sont essentiellement les mêmes que ceux formulés dans l'Observatoire n°1, signe qu'en deux ans la situation de l'APD éducation ne s'est pas améliorée, et qu'elle s'est même détériorée.



L'aide à l'éducation doit en outre être recentrée sur l'éducation de base, des enfants et des adultes, dont la primauté sans cesse réaffirmée dans les discours se traduit par des engagements financiers bien trop faibles.

L'APD éducation, conformément aux priorités énoncées dans la politique de coopération du gouvernement, doit être focalisée sur les pays et les populations qui en ont le plus besoin. Est-il acceptable que parmi les 10 premiers pays bénéficiaires de l'APD éducation figurent principalement des pays à revenu intermédiaire, notamment la Chine, ainsi qu'un territoire d'outre-mer ?

Nous attendons notamment que la France consacre plus de 50% de son aide à l'éducation au continent africain, aux pays prioritaires de sa coopération, et aux Etats fragiles et en crise.

Sur la question des écolages toujours aussi prégnante aujourd'hui que lors de la publication de l'Observatoire précédent, les membres du Réseau français de la Campagne mondiale pour l'éducation appellent le gouvernement français à **assumer de ne pas comptabiliser ces dépenses dans l'APD, comme la plupart des pays donateurs, par souci de cohérence et de transparence. Il conviendrait a minima de ne comptabiliser que les montants bénéficiant exclusivement aux étudiants originaires des pays prioritaires de la coopération française et de la liste des pays fragiles.**

Enfin, la France doit reconsidérer son engagement dans le Partenariat Mondial pour l'Education (PME). **Inscrire le PME dans la loi de finances permettrait d'y dédier un financement pérenne et significatif, sur une base progressive.**

Le Gouvernement français s'apprête à définir sa stratégie pour l'aide à l'éducation et la formation pour la période 2016-2020, après l'adoption des ODD : le Réseau français de la Campagne mondiale pour l'éducation souhaite que la question des financements y soit significativement abordée pour une aide durable et prédictible de la France à ce secteur prioritaire.



A TRAVERS CET OBSERVATOIRE, NOUS ESPÉRONS CONTRIBUER À ÉCLAIRER LE DÉBAT SUR LA DÉFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE. L'ÉDUCATION POUR TOUS TOUT AU LONG DE LA VIE EST NOTRE PRIORITÉ ; ELLE EST AUSSI L'UNE DE CELLES AFFICHÉES PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET PAR LA FRANCE DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT. IL RELÈVE DE LA RESPONSABILITÉ DE TOUS, DÉCIDEURS ET ACTEURS POLITIQUES, MAIS AUSSI MEDIAS, SOCIÉTÉ CIVILE ET CITOYENS, D'ÊTRE VIGILANTS AFIN QUE LES ENGAGEMENTS SOIENT TENUS ET QUE LES MOYENS NÉCESSAIRES SOIENT MOBILISÉS.

Recommandations

#1 : L'objectif de 0,7% du RNB dédié à l'APD doit être maintenu dans un horizon proche, et un calendrier contraignant doit être établi pour l'atteindre avant 2030.

#2 : La politique française de coopération pour l'éducation devrait être interrogée à la lumière de sa tendance baissière, de la prépondérance du canal bilatéral par rapport au multilatéral, et des objectifs à privilégier pour répondre réellement aux besoins.

#3 : L'APD éducation officiellement comptabilisée doit être apurée des frais d'écolage, ou a minima n'inclure que ceux concernant les étudiants ressortissants des pays prioritaires de l'aide française, listés par le CICID en juillet 2013.

#4 : 10% de l'APD totale doivent être consacrés à l'éducation de base, afin d'inverser la tendance actuelle et d'honorer la Déclaration du Forum mondial sur l'éducation d'Incheon (Mai 2015) dans laquelle les gouvernements ont appelé à « accroître les dépenses publiques en faveur de l'éducation ».

#5 : La contribution française au financement du PME doit être progressivement rehaussée, inscrite dans un calendrier pluri-annuel, et ainsi mise en cohérence avec les priorités sectorielles de la France en matière d'aide au développement.

#6 : L'aide à l'éducation doit être recentrée sur les pays pauvres prioritaires, en consacrant notamment au moins 50% de l'APD éducation à l'éducation de base dans ces pays.

Glossaire des sigles

AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CME	Campagne mondiale pour l'éducation
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
RNB	Revenu national brut
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Avec et pour les enfants



L'Education change le monde



Observatoire de l'aide publique française à l'éducation dans les pays en développement | Edition 2015

Réseau français de la Campagne mondiale pour l'éducation
Pour en savoir plus : www.educationpourtous.com
22 rue Corvisart 75013 Paris / 01 45 35 13 14

REDACTION Carole Coupez, Hélène Ferrer
RECHERCHE ET ANALYSE Michelle Olivier, Jean-Pierre Pouilhe
CONCEPTION GRAPHIQUE / ILLUSTRATION Léa Rambaud
IMPRESSION Maugein Imprimeurs

Septembre 2015

www.educationpourtous.com

IL RELÈVE DE LA RESPONSABILITÉ DE TOUS,
DÉCIDEURS ET ACTEURS POLITIQUES,
PARLEMENTAIRES, ÉLUS, MAIS AUSSI MÉDIAS,
SOCIÉTÉ CIVILE ET CITOYENS, D'ÊTRE VIGILANTS
AFIN QUE LES ENGAGEMENTS SOIENT TENUS ET
QUE LES MOYENS NÉCESSAIRES SOIENT
MOBILISÉS POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ
POUR TOUTES ET TOUS.



educationpourtous – CME France



@cme_fr